



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

EXTENSION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE CHÊNE-BOUGERIES - VOTE DU CRÉDIT D'ÉTUDE ET FINANCEMENT (CHF 37'000.- TTC)

Vu les articles 30, lettres e) et m) et 31 de la Loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Bâtiments et Travaux, lors de leur séance du 16 janvier 2017,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Finances, lors de leur séance du 25 janvier 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **20 voix pour, soit à l'unanimité,**

- D'ouvrir au Conseil administratif, un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 37'000.- TTC, en vue d'une extension de l'école primaire de Chêne-Bougeries ;
- De comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis, de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- D'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de l'étude sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- D'intégrer, en cas de réalisation des travaux relatifs à l'extension de l'école primaire de Chêne-Bougeries, les frais d'étude engagés au crédit d'investissement des travaux qui devra être ouvert par le Conseil municipal et amorti dans le même temps ; étant encore précisé qu'en cas de non-réalisation desdits travaux, le crédit d'étude sera amorti en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique 21.0100.331.00, dès l'année qui suit l'abandon du projet.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 26 avril 2017.

Chêne-Bougeries, le 17 mars 2017

Flávio BORDA D'ÁGUA
Président du Conseil municipal